

Délibération n°2017-013

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 16 mai 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,  
Entendu l'Agent Comptable,

*a délibéré :*

**Objet :**

Après s'être assuré du quorum, le Président de l'Université soumet le compte financier 2016 dans sa globalité (avec le compte de résultat + 69 342 €, CAF 1 371 419.96 €, FDR 14 556 390 €, Besoin FDR 1 919 896 €) au vote des membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 28

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 2

**Le compte financier est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 17 mai 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Eustase JANKY

